

STOPPONS LES RÉGRESSIONS SOCIALES DE MACRON !

D'avoir évincé Le Pen ne nous évitera pas de devoir nous battre à nouveau pour nos droits.

Macron, le président des banques, a promis du sang en matière sociale. Il compte légiférer par ordonnances, c'est-à-dire en contournant le parlement.

C'est sa vision de la démocratie représentative !

Voyons dans le détail le programme qu'il faut nous préparer très vite à combattre.

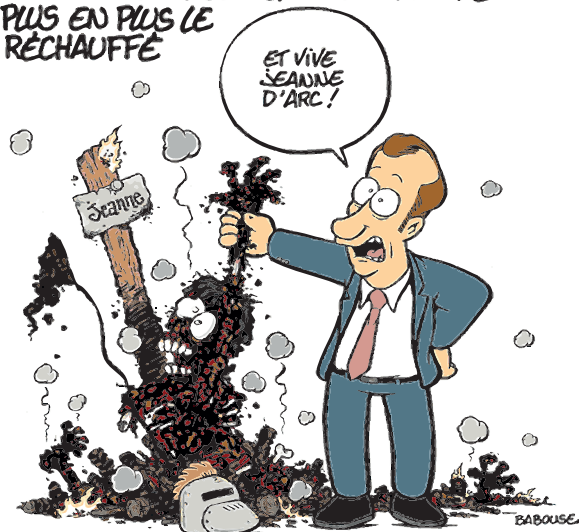


LE DROIT DU TRAVAIL ATOMISÉ

Macron veut supprimer l'essentiel du Code du travail, socle de droits communs à tous les salariés,

- **Généralisation à tous les champs du social de l'inversion de la hiérarchie des normes**, inaugurée par la loi Travail (qui se focalisait sur le temps de travail et les congés) à tous les champs du social, et notamment aux conditions de travail et en particulier aux salaires.
- **C'est la fin des grilles salariales** et des Conventions collectives.
- Autre mesures : **plafonnement et barémisation des indemnités prud'hommes**, Initiative de l'employeur pour un référendum d'entreprise...

MACRON : DES IDÉES QUI SENTENT DE PLUS EN PLUS LE RÉCHAUFFÉ



DES PRESTATIONS SOCIALES EN CHUTE LIBRE POUR DES EMPLOYEURS PLUS RICHES

- **Transformation du CICE en allègement permanent de cotisations sociales**. Cette « trappe à bas salaire » aboutit à une rémunération subventionnée par nos impôts (1 800 euros par an et par salarié au SMIC, à la charge des contribuables).
- **Baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 % ainsi qu'une forte baisse de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** en le limitant à l'immobilier. (20 milliards supplémentaires de cadeaux aux entreprises et aux riches).
- **Transformation de notre protection sociale en un système sous contrôle d'État**, avec un financement fiscalisé, comme aux États-Unis (suppression des cotisations sociales salariales maladie et chômage partiellement compensées par une hausse de la CSG, plus particulièrement pour les retraités).
- **Passage de l'Unedic directement sous gestion de l'État vers une baisse des prestations chômage**, que Bruxelles estime « trop généreuses ». Macron promet la radiation de l'assurance chômage pour tout privé d'emploi qui refusera deux offres « décentes » d'emploi dans sa région, une offre décente étant définie comme n'importe quel emploi avec un salaire jusqu'à 25 % inférieur au précédent.

UNE RETRAITE INDIVIDUALISÉE ET EN BAISSÉ!

- **Création des retraites par points** dites « à comptes notionnels ». C'est la fin du système de retraite solidaire de Sécurité sociale et des régimes spéciaux.
- **La retraite ne sera plus calculée sur les 25 meilleures années**, mais sur toute la durée de la vie professionnelle, périodes de chômage et de petits boulots comprises. Le montant de la retraite, forcément moindre, dépendra des euros cotisés sur un compte virtuel, et baissera automatiquement quand l'espérance de vie moyenne de votre classe d'âge augmente.
- Il s'agit de **faire de la place aux fonds de pension et aux retraites par capitalisation**, que lui réclament ses amis banquiers et assureurs. Le compte pénibilité serait supprimé. L'âge légal de la retraite restera inchangé mais, pour s'y retrouver financièrement, les salariés seront obligés de différer leur départ. Des salariés plus tard en retraite, c'est votre solution pour le chômage, Monsieur Macron ?

LA FONCTION PUBLIQUE FRONTALEMENT ATTAQUÉE

Macron supprimera 120 000 emplois publics dans le quinquennat, 50 000 dans la fonction publique d'État, le reste dans la territoriale. Un quart des départements sera supprimé. Seuls secteurs protégés : 10 000 CRS de plus et 15 000 places de prison seront construites... pour accueillir les représentants des salariés (pour qui ce sera

« tolérance zéro »). En revanche les employeurs acquièrent un nouveau « droit à l'erreur ». Les fonctionnaires auront un statut « modernisé » et seront progressivement remplacés, dans les fonctions non régaliennes, par des contractuels, dont le statut sera aligné sur le privé.

Et aussi : Travail du dimanche et de nuit, extension des horaires d'ouverture des services publics en soirée, avec, d'ici 2022, 100 % des démarches administratives depuis Internet. Sûrement pour créer des emplois...

LÉGIFÉRER PAR ORDONNANCES, C'EST PASSER EN FORCE

Avec l'article « 49-3 » le seul moyen que la loi ne soit pas adoptée est de renverser le gouvernement, par le vote majoritaire d'une motion de censure. **Avec les ordonnances, l'Assemblée Nationale délègue son pouvoir de légiférer au gouvernement, qui est autorisé à prendre des mesures qui sont normalement soumises au Parlement** ceci limité dans le temps. Ainsi le nouveau Président décide d'étouffer tout débat et contre-propositions pour une réforme qui va directement impacter les droits de millions de salariés. La gestion du pays par ordonnances, en plein congés d'été est un coup d'État institutionnel pour limiter toute réaction sociale.

Question : laisserons-nous faire le président des banques et sa clique ?

Nous réaffirmons par ailleurs que la désespérance sociale engendrée par les politiques anti-sociales, qui nous sont une nouvelle fois promises, représente un terreau fertile pour les thèses nauséabondes de l'extrême-droite.

Alors Aux législatives : **Votons pour un programme qui défend le plus les intérêts des salariés et pas celui des nantis; empêchons MACRON d'avoir la majorité dont il rêve pour légiférer par ordonnances.**

Par l'action **Organisons la riposte dans la rue, dans les entreprises.**

Lui est prêt... ET NOUS ?

AGISSONS pour les 32h, les hausses des salaires, la protection sociale solidaire.

Pour en savoir plus www.cgt.fr



Travailler moins,
travailler mieux,
travailler toutes et tous

A découper suivant les pointillés

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION À RENVOYER À LA CGT

Je souhaite ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : E-mail :

Entreprise : Localité :

Secteur d'activité :



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n°1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80 - ud44@cgt.fr



lacgt44.fr

Twitter : @laCGT44